

## « Changement et syndicats »

Mots clefs : Syndicats, changement, politique, concertation, inégalités, enseignants, grève, C.F.D.T, refondation.

Le récit de la réflexion organisée au sein de la CFDT sur l'école en 2011 et du positionnement de ses différentes composantes dans le débat sur les rythmes scolaires en 2012-2013 conduit à plusieurs constats :

### 1- Les questions relatives à l'éducation ne sont pas le domaine réservé des enseignants. Ils concernent de nombreux autres professionnels

La politique éducative touche à de nombreux aspects de la vie en société. Le débat ne peut pas rester interne au monde enseignant. La question des rythmes scolaires en est la meilleure illustration qui concerne la vie de la majorité des Français et qui implique les salariés de très nombreux secteurs d'activité, dans le public comme dans le privé.

La réflexion organisée au sein de la CFDT, tout le long de l'année 2011-2012, ayant donné lieu au document intitulé « Politique éducative et réduction des inégalités » est sur ce point exemplaire et parfaitement démonstrative. Elle a été portée par la Confédération qui représente les intérêts de salariés l'ensemble des branches professionnelles. Dans ce débat, les deux fédérations de l'éducation représentant l'enseignement public et privé (SGEN-CFDT et FEP-CFDT) ont pris toute leur place, mais dans la confrontation de points de vue émanant des représentants des salariés d'autres secteurs économiques. Sur la question particulière des rythmes scolaires, ce débat a eu lieu avec ceux concernés par l'organisation temporelle de l'éducation : animation sociale et culturelle, transport scolaire, services à la personne, restauration collective, tourisme, etc.

Et pourtant, durant l'été 2012, lors de la grande concertation organisée par le ministre de l'Éducation sur la refondation de l'école, le point de vue interprofessionnel qui ne pouvait être porté que par les confédérations syndicales, a été marginalisé au profit d'un tête-à-tête entre le ministre et les syndicats enseignants.

Les soubresauts intervenus depuis, et qui sont loin d'être terminés, invitent à envisager la concertation sur le lien éducation – société en deux temps bien distincts : la recherche d'un diagnostic partagé au niveau interministériel et interprofessionnel ; puis une fois la décision politique prise et assumée par les pouvoirs publics , des négociations particulières sur les temps et les conditions de travail et de rémunération avec les syndicats de tous les secteurs impactés à l'échelon adéquat.

**2- Les syndicats enseignants, comme le ministre de l'Education nationale, doivent se recentrer sur leur cœur de métier, la défense des intérêts de leurs mandants pour les premiers, le bon fonctionnement du système éducatif pour le second**

De part et d'autre, les syndicats enseignants comme leur ministre, se vivent trop souvent comme les dépositaires exclusifs de l'intérêt général.

Or, les syndicats enseignants ont des revendications légitimes, de conditions de travail, de rémunération et d'organisation du travail qui méritent d'être portées à la connaissance du plus grand nombre.

L'Education nationale devrait cesser de se vivre comme une exception au sein des fonctions publiques. L'établissement scolaire est un lieu de travail comme un autre, un service public où l'on a besoin de hiérarchie à qui rendre compte et se référer, de travail en équipe et d'évaluation individuelle et collective. Il est faux de prétendre que ce sont, là, des pratiques caractéristiques des entreprises. Sur chacun de ces trois sujets, les syndicats devront pouvoir négoier avec leurs ministres de tutelle afin de déterminer un cadre national pour des négociations décentralisées au niveau de chaque bassin éducatif et dans chaque établissement.

Donner du pouvoir au chef d'établissement scolaire sur la vie scolaire comme sur l'organisation du travail des enseignants et des TOS, ou encore pour conduire l'évaluation de leur travail, ne revient pas *ipso facto* à privatiser l'école, mais simplement à la rapprocher à ce qui est en vigueur dans toute l'administration française, sauf à l'Education nationale.

**3- Il ne faut pas considérer les syndicats isolément, mais tenir compte des rapports qui s'établissent entre eux et avec l'opinion publique**

Dans le monde enseignant, les syndicats réformistes ont tendance à remiser, du moins provisoirement, leurs propositions et revendications face aux prises de position des syndicats contestataires qui, en déposant un préavis de grève, deviennent *de facto* les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. Le succès ou non de l'appel à la grève, le regard positif ou non porté par les médias et les sondages sur les mobilisations, sont alors déterminants dans leur positionnement final.

En devenant l'objet de toutes les attentions, une concertation *a priori* limitée à un secteur professionnel particulier dépasse largement le domaine de compétence et d'intervention des acteurs. L'issue du rapport de forces ne dépend plus des positions en présence, mais du regard favorable ou non des médias et de l'opinion sur la justesse de la cause (grève par procuration).

**4- Libérer le monde enseignant du poids des freins économiques et sociaux à la réussite éducative**

Le document de la CFDT de septembre 2011 le résume bien : « *le système éducatif français est excellent pour les bons élèves et impitoyable pour les autres auxquels il ne laisse de faibles chances de se rattraper. Entre les deux, les écarts se creusent.* »

Les enseignants, dont les enfants présentent objectivement des taux de réussite scolaire plus élevés que la moyenne, peuvent apparaître comme les principaux bénéficiaires du *statu quo*. C'est sans compter sur leur mal-être dans l'exercice quotidien d'un métier qui ne remplit plus son contrat social.

Or, la réduction des inégalités éducatives ne dépend pas de la seule bonne volonté des enseignants ; il faut aussi un développement économique créateur d'emplois de qualité, des politiques de revenus et de protection sociale plus redistributives, des modes de fonctionnement du marché du travail libérés de la seule sélection par les diplômes...

Le monde enseignant et leur ministre ne peuvent répondre, à eux seuls, à l'ensemble de ces questions. Libérés de ce poids, les enseignants deviendront-ils peut-être plus épanouis dans l'exercice de leur métier, tout en occupant une place de choix dans un débat de société qui englobe, mais dépasse très largement, le périmètre de leur exercice professionnel. Le ministre de l'Education nationale sera quant à lui « un ministre parmi d'autres » en charge du bon fonctionnement de son domaine de compétences, l'école, et non responsable de résoudre tous les maux de la société française.